



De plus, depuis plus de 10 ans, Consort France a construit une relation de confiance avec un prestataire de services (Bureau de contrôle) : en dehors d'effectuer les audits légaux et réglementaires, celui-ci intervient sur l'ensemble de sites pour sensibiliser les responsables d'établissement aux risques liés à la santé et la sécurité.

### **L'absentéisme**

Le taux d'absentéisme correspond au cumul des jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet, avec arrêt.

En 2023, en France, il s'élevait à 3,49 % des jours travaillés

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>TAUX D'ABSENTEISME</b>	3,49	4,39	4,44

## 5. Environnement

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auquel l'humanité est confrontée. Les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent donc agir collectivement pour préserver les générations futures. L'Union européenne, dans le cadre du Pacte Vert a légiféré sur l'obligation d'atteindre une économie « Zéro émission nette » dès 2050.

Par ailleurs, le Maroc a révisé sa stratégie nationale de développement durable avec des objectifs d'ici 2030. Afin de répondre à ces différents enjeux, le groupe a mis en place une politique et un programme d'actions pour protéger l'environnement.

Depuis 10 ans, le Groupe Consort NT a certifié son management de l'environnement avec la **norme ISO 14001** pour le périmètre France. En tant membre adhérent au Pacte des Nations Unies, Consort NT s'engage et entend contribuer à l'atteinte des **ODD 12 et 13 au travers de ses actions**.



Le Groupe Consort NT s'emploie à ce que toutes ses filiales puissent cultiver une démarche environnementale proactive, reposant sur une norme ou un référentiel reconnu.

Au quotidien, la Direction Qualité définit la politique environnementale du groupe. Elle accompagne les filiales dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La maîtrise de l'empreinte carbone
- La réduction des autres impacts sur l'environnement
- L'intégration des critères environnementaux dans les réponses aux clients

Le Facility Management s'attache à appliquer ces principes sur tous les sites du périmètre consolidé.

La démarche environnementale s'articule autour des priorités suivantes :

- Sensibilisation des collaborateurs aux écogestes
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Utiliser les ressources naturelles de manière raisonnée et réduire les déchets

Le groupe est conscient que ses activités lui confèrent une responsabilité environnementale indirecte auprès de ses clients. Il s'engage ainsi à développer des solutions innovantes et durables et à agir en faveur du Numérique Responsable.

Pour réduire son empreinte environnementale, le groupe s'attache à élaborer des plans d'actions qui doivent systématiquement répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des données à la fois pour disposer d'une mesure fiable et pour identifier les meilleurs leviers pour agir,
- Sensibiliser les parties prenantes internes et externes pour renforcer l'engagement et encourager le passage à l'action,
- Réduire les actions à impact à tous les niveaux de l'entreprise



### 5.1.1. Mise en œuvre de la gouvernance en matière d'environnement

Le suivi des engagements environnementaux par le Comité Éthique a été renforcé avec la création d'une instance spécifique pour le Green IT et la création d'une commission de transition écologique au niveau du CSE de Consort France.

L'instance Green IT s'est réunie 7 fois et la commission de transition écologique 4 fois au cours de l'année.

Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche numérique responsable ont donné lieu à des prises de décision sur les engagements à l'horizon 2030 et des plans d'actions associés.

En juillet 2023, le Groupe Consort dont fait partie Consort NT et ses filiales a signé la charte du Numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable encourageant ainsi toutes ses filiales à déployer une démarche plus responsable dans l'utilisation des outils numériques.

En juin 2023, le périmètre Consort France certifié ISO 14001 a passé avec succès son audit de suivi. Même si Consort Maroc n'est pas certifié, la filiale cultive une démarche environnementale proactive.

Au quotidien, c'est un accompagnement dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La gestion des bâtiments,
- La maîtrise de l'empreinte carbone,
- L'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Le Green IT ou IT for Green.

La politique environnementale de Consort NT et ses filiales, qui est celle du Groupe Consort, s'articule autour de 4 priorités :

- La sensibilisation des collaborateurs aux écogestes,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le numérique responsable,
- La réduction des déchets.

### 5.2.1. Prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie du groupe

Le Groupe Consort NT a étudié les risques et opportunités que représente le changement climatique sur ses activités en s'appuyant sur les travaux de la Direction Qualité.

La méthodologie de l'étude des risques et aux opportunités se découpe en plusieurs étapes :

- Identification des scénarios climatiques physiques et de transition liée au changement climatique,
- Analyse des conséquences négatives potentielles,
- Évaluation de l'impact potentiel sur l'entreprise.

Le périmètre concerné est Consort France et Consort R&D. Le déploiement à Consort Maroc sera réalisé en 2025.

Les activités du Groupe Consort NT peuvent se découper en deux catégories :

- Activités menées sur les sites du groupe accueillant les prestations délivrées aux clients ainsi que les directions support et fonctions transverses (appelés Staff),
- Activités menées sur les sites de ses clients



Dans la 1<sup>ère</sup> catégorie, se retrouvent les activités tertiaires de bureau qui leur confèrent un très faible risque face aux aléas physiques du changement climatique hormis la localisation géographique des sites.

Dans la 2<sup>ème</sup> catégorie, se retrouvent les missions IT où les collaborateurs interviennent directement au sein des bureaux, usines ou sites de production des clients. La vulnérabilité face aux risques physiques climatiques est également assez minime à court et moyen terme.

Néanmoins en fonction du secteur d'activité, les missions pourraient être exposées à des risques de transition.

La répartition géographique et sectorielle de l'activité du groupe permet d'atténuer nettement l'impact potentiel des risques dus au changement climatique auxquels il pourrait être exposé.

Il convient cependant de les analyser.

### Choix des scénarios climatiques

Le Groupe Consort NT s'est appuyé sur une étude comparative des scénarios climatiques physiques et de transition proposée par le GIEC et présentée dans le programme Accélérateur Climat du Pacte des Nations Unies.

Trois scénarios climatiques ont été sélectionnés :

- Réchauffement de +2°C d'ici 2100
- Réchauffement de + 3°C d'ici 2100
- Réchauffement de +5°C d'ici 2100

Tout en tenant compte de la probabilité que ces scénarios se réalisent.

### Choix des scénarios de transition

Le risque de transition est lié aux transformations induites par l'adaptation nécessaire à un monde faiblement carboné.

Les scénarios proposés par GIEC sont systématiquement associés à un certain nombre d'indicateurs témoignant de l'évolution des facteurs de danger climatique (température moyenne, pluviométrie, nombre de jours de forte chaleur, etc.) et ce, entre une période de référence actuelle et un horizon spécifique (début de siècle 2021-2050, milieu de siècle, 2041-2070, fin de siècle, 2071-2100).

De ces dangers climatiques physiques découlent un certain nombre de conséquences potentiellement négatives pour l'entreprise qui ont alors été étudiées en fonction de la localisation et du secteur d'activité pour être ensuite adaptées à la situation.

#### 5.2.1.1. Description des risques physiques retenus

Les principaux risques physiques qui pourraient avoir des impacts potentiels sur deux processus clés de l'entreprise sont la gestion des ressources humaines et la gestion des infrastructures.

À cela est associé le plan de gestion des risques.

Concernant le processus de gestion des ressources humaines, le risque retenu est la perte de productivité, qui proviendrait d'un ensemble de conséquences climatiques négatives.

À titre d'exemple, l'augmentation de la récurrence des événements extrêmes. Cette perte de productivité serait plus ou moins importante selon l'intensité des changements climatiques prise en compte dans les différents scénarios climatiques étudiés.



Pour ce qui est du processus de gestion des infrastructures, trois risques ont été retenus : la dégradation des infrastructures, la pénurie d'énergie ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie.

En effet, le changement climatique pourrait engendrer des pics de demande d'énergie ce qui aurait pour conséquence potentielle une possible discontinuité d'accès à l'énergie et l'augmentation des coûts pour l'entreprise.

La gestion du risque physique passe donc par la mise en place d'actions d'atténuation permettant de rendre le risque acceptable et donc en limiter les éventuelles conséquences :

- Intégration de contrats d'approvisionnement d'énergie alternatif dans la démarche d'achats,
- Accompagnement des fournisseurs dans la déclinaison de cette approche risques et opportunités,
- Déclinaison de plans de continuité d'activités permettant de transférer tout ou partie des activités vers des sites moins impactés par d'éventuels événements climatiques.

#### 5.2.1.2. Détermination des dangers et conséquences de transition

Dans les scénarios de transition existant des différentes publications comme le rapport « *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* », les risques de transition sont de quatre types :

- Politiques et législatifs : publication de nouveaux textes législatifs traitant de l'adaptation au changement climatique
- Technologiques : ils sont associés à l'innovation qui soutient l'économie bas-carbone. L'utilisation et le développement de ces technologies auront potentiellement un impact sur les coûts de production et de distribution,
- Économiques : évolution de l'offre et de la demande de services et de biens incluant la décarbonation
- Réputation : l'implication des activités des entreprises dans cette transition est source de dangers réputationnels

Parmi les risques identifiés, tous ne s'appliquent pas au groupe.

#### **Les risques de transition politiques et législatifs** avec :

- L'apparition de nouvelles normes et réglementations régissant certaines activités. De nouvelles normes sectorielles impliqueraient un changement du fonctionnement opérationnel de l'entreprise.
- L'augmentation des obligations de reporting au sujet des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce risque est à la fois opérationnel, mais aussi réputationnel, et a une très forte probabilité de se renforcer, et ce, quels que soient les scénarios de transition étudiés.
- L'évolution des taxes sur les GES, comme le prédisent de nombreux scénarios de transition. Ce risque est à la fois opérationnel et réputationnel pour l'entreprise.

Le plan d'action pour minimiser ce risque passe pour le groupe par la mise en place d'une veille sur les évolutions des métiers avec les Practice Leaders et BID mais aussi des évolutions réglementaires et normatives. Le Groupe Consort NT s'implique dans les initiatives nationales pour une veille active.

La démarche environnementale basée sur un système de management au travers de sa certification (ISO 14001) ou d'évaluations de référence comme Ecovadis, intègre une veille réglementaire rigoureuse.

#### **Les risques technologiques** sont plusieurs types :

- Les risques liés à la substitution de services existants par des alternatives moins émettrices mais moins efficaces opérationnellement,
- Les risques faisant suite à un investissement infructueux dans de nouvelles technologies ou de nouveaux services
- Les risques liés aux coûts de transition vers des technologies moins émettrices.



Consort NT entend maîtriser ce risque grâce au Consort Lab.

**Les risques de marché** englobent l'ensemble des risques liés aux modifications du marché des biens et services. Les changements de comportement des collaborateurs de l'entreprise et externes (les clients directs et les investisseurs), liés au changement de contexte, constituent un risque potentiellement important.

La politique de gestion des ressources humaines de Consort NT et ses filiales couplée à la démarche RSE du Groupe et à sa stratégie de développement tend à minimiser le plus possible ce risque.

**Le risque de réputation** est le *shaming* d'un secteur d'activité, dans lequel évolue le groupe. En effet, il doit pouvoir démontrer à l'ensemble de ses parties prenantes sa capacité à prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'environnement et limiter les impacts du changement climatique.

#### 5.2.1.3. Opportunités liées au changement climatique

La stratégie du groupe intègre de fait la notion même de réponse aux besoins des clients en matière environnementale. Consort NT et ses filiales participent non seulement à des échanges avec ses clients pour avancer collectivement sur les enjeux environnementaux mais est également proactif au travers des propositions d'offre répondant à ces mêmes enjeux. L'offre Green IT en est un exemple.

Les risques et opportunités liés au changement climatique sont classés soit en risques de transition, soit en risques physiques. Les risques sont évalués au regard de leur horizon temporel, de la probabilité d'occurrence et de l'importance de leur éventuel impact.

Les risques liés au changement climatique sont une potentielle menace, ils représentent cependant pour le groupe des opportunités d'innovation, particulièrement dans les secteurs d'activités identifiés comme sensibles. Dans le cadre de son SME certifié ISO 14001, Consort France révisé annuellement les risques et opportunités liés au changement climatique.

### 5.3. Organisation de Consort NT pour la gestion de l'environnement

Le système de management environnemental du Groupe repose sur une analyse de risque environnementale et sur une démarche d'amélioration continue.

En 2023, Consort France et Consort R&D sont couverts par le SME ISO 14001. La démarche est amorcée pour Consort Maroc à horizon 2025.

#### 5.3.1. Sensibilisation des collaborateurs

En 2023, deux webinars ont été réalisés sur le Numérique Responsable et le Bilan Carbone par la Direction Qualité. Le Groupe Consort NT a également participé au Digital Clean Up Day sur la partie « Données ».

Durant toute l'année, un programme d'actions de communication a été décliné avec des quizz, challenges, podcast, vidéos pour contribuer à l'acculturation des collaborateurs.

3 fresques du Numérique ont été réalisés auprès des équipes Staff et 3 ateliers de sensibilisation aux enjeux du numérique en région (Lyon, Nantes, Lille) soit 20% des effectifs Staff.

Une communauté Green IT reste active pour échanger sur les sujets d'actualités.

2 baromètres ont été réalisés au cours de l'année pour mesurer l'impact des communications sur les collaborateurs.



Des actions sont régulièrement organisées afin de promouvoir les écogestes et de faciliter leur adoption.

La participation touche essentiellement les collaborateurs présents sur site ou en infogérance. Tout l'enjeu de la sensibilisation à venir reste de mobiliser les collaborateurs chez nos clients.

Consort Maroc a organisé une journée de ramassage des déchets. Cette action a contribué à poursuivre la sensibilisation auprès des collaborateurs.

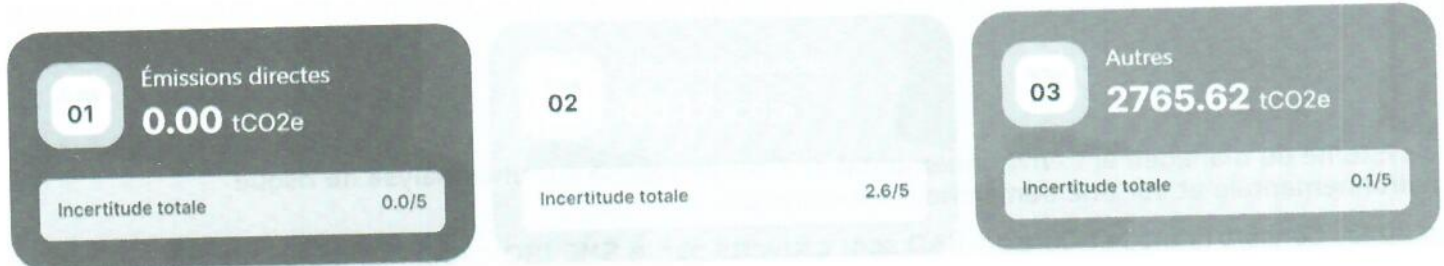
### 5.3.2. Mesure de l'impact sur le climat

Entre 2022 et 2025, le Groupe Consort NT se concentrera sur des objectifs climatiques alignés à la stratégie Bas Carbone de la France. Le plan de transition prendra en compte la méthodologie SBTi avec le Net-Zero Tool. Les principaux axes retenus sont les suivants :

- Favoriser **l'efficacité énergétique des bâtiments** ;
- Réduire **l'impact des installations informatiques** ;
- Tenir la transition vers des moyens de **mobilité plus doux et durables** ;
- Évaluer 10% des **fournisseurs et prestataires sur leurs émissions carbone** chaque année, et favoriser les fournisseurs engagés sur le sujet du climat ;
- Accompagner et sensibiliser les filiales internationales sur leur trajectoire carbone.

Consort NT a participé au programme Climate Ambition Accelerator du Global Compact ce qui lui a permis de définir sa stratégie de décarbonation selon la méthodologie SBTi. Le bilan Carbone du Groupe Consort NT périmètre France a été réalisé en 2022 et pour le Maroc en 2023.

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a développé un outil qui permet aux entreprises de calculer leur bilan Carbone. Grâce à cet outil de bilan carbone complet, Consort Maroc a pu évaluer ses émissions pour les 3 scopes.



Le bilan Carbone en France est actuellement mis à jour tous les 3 ans. À partir de 2024, le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera réalisé pour 100 % des activités du groupe.

Consommations énergétiques et émissions de CO2 des scopes 1 et 2 (Périmètre étudié : France, sauf quand il est précisé Consort Maroc).

Scope/Unité	2021	2022	2023
<b>Émissions directes de GES</b>			
Sources mobiles de combustion (t CO2e)	NR	883	NR 65,17**
Consommation électricité kWh France	244 928	302 056	257 258
<b>Consommation électricité Consort NT</b>	NR	NR	<b>347 588*</b>



\*inclut les consommations électriques du Maroc à partir de 2023. \*\* données issues du Bilan Carbone de Consort Maroc réalisé en décembre 2023

Depuis 2022, en France, l’approvisionnement en énergie est 100 % d’origine renouvelable sur tous ses sites.

La baisse des consommations énergétiques liées aux bâtiments aux actions de relamping et changement des systèmes de climatisation sur certains bâtiments pour donner suite à l’audit énergétique réalisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

### 5.3.3. Maitrise des autres impacts environnementaux

Le groupe attache une attention particulière aux déplacements. Depuis 2020, année marquée par un très faible nombre de déplacements lié à la crise sanitaire, les déplacements sont réalisés de façon plus maîtrisée.

Les sites des agences et centres de service du groupe sont choisis de façon systématique en centre-ville ou proximité de transports en commun afin de faciliter l’accès non seulement aux salariés et clients mais également aux candidats reçus chaque année.

Cette politique permet d’impacter de façon significative l’empreinte carbone et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

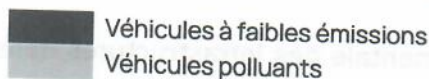
Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe Consort NT souhaite orienter et participer à la modification des usages des salariés notamment par le développement et la facilitation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Compte tenu des enjeux que représente ce sujet, la Direction a proposé l’ouverture d’une négociation sur les mobilités durables sur l’année 2023. Les résultats seront publiés en 2024.

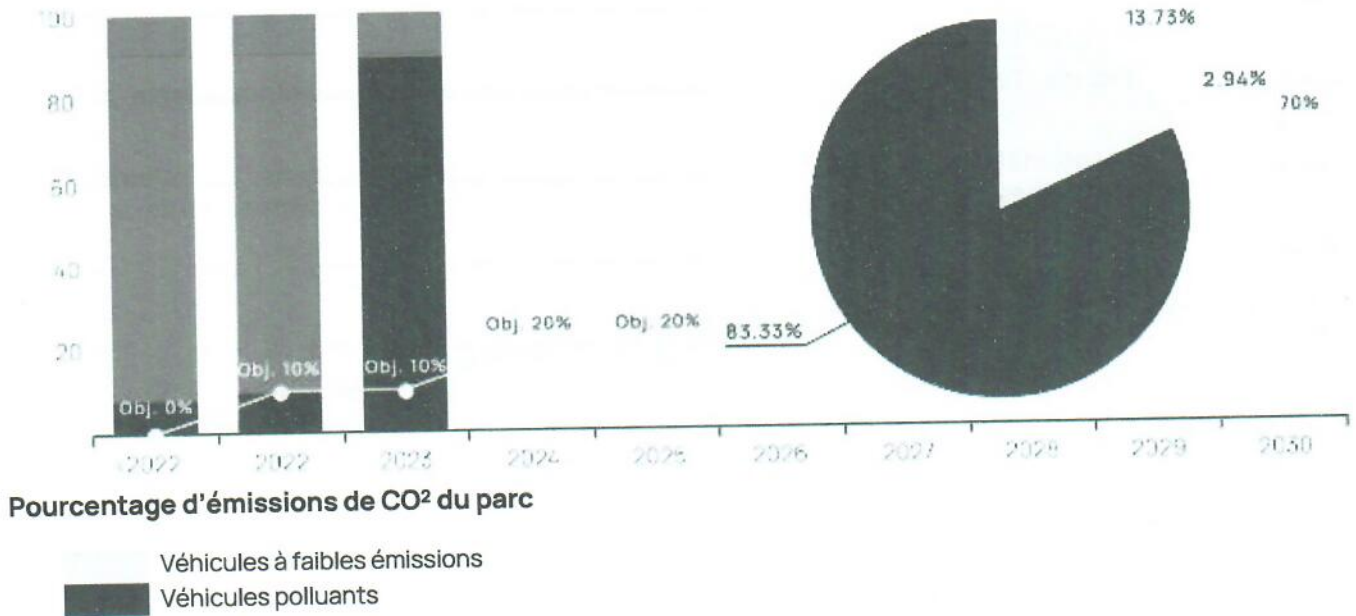
Consort NT et ses filiales poursuivent chaque année l’amélioration de la performance environnementale de son parc automobile. L’évolution de la part de véhicules à faibles émissions dans le catalogue de véhicule de fonction en France se présente comme suit.

Année	2022	2023
Part de véhicules à faible émissions (<g CO <sub>2</sub> /km) - Parc du Groupe	10%	10%
Déplacement Domicile-Travail (teq CO <sub>2</sub> ) (France)	596,2	Non mesuré

#### Pourcentage de véhicules propres dans le renouvellement du parc



Objectif de renouvellement : 10% des véhicules à faibles émissions sur le parc renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022



### 5.3.4. Impact du numérique

#### Déployer la démarche Numérique Responsable en interne

À travers la mise à disposition d'un e-learning interne dédié à la sensibilisation des problématiques environnementales liées aux services numériques, le groupe a pour objectif de sensibiliser plus de 70% des consultants et staffs aux impacts écologiques des systèmes d'information et leurs usages.

Cet e-learning est couplé au déploiement de la fresque du numérique en France dans un premier temps avec 7 collaborateurs formés à l'animation.

La DSI du groupe poursuit le travail de réduction de son empreinte environnementale, entrepris depuis 2014 avec la certification ISO 14 001.

Le groupe s'appuie sur des outils de mesures sur ses infrastructures IT, notamment sur Azure avec les outils proposés par Microsoft.

La DSI mène des actions sur les points suivants :

- Mise en place d'un outil de mesure de l'empreinte environnementale des infrastructures dans le Cloud et de suivi des émissions carbone associées,
- Renforcement de la collaboration avec l'hébergeur en data center pour intégration des données dans la calculatrice développée par Consort R&D permettant :
  - o D'évaluer et adapter les besoins en temps réel,
  - o De calculer les émissions de CO<sub>2</sub>,
  - o De trouver des pistes d'économie d'énergie en vue de réduire l'empreinte environnementale

Consort NT et ses filiales offrent aux collaborateurs des outils numériques limitant la quantité de données stockées et échangées sur les réseaux (Teams, One Drive, One note ou encore SharePoint).

Pour favoriser leur utilisation, une charte des bonnes pratiques a été communiquée et relayée pendant le digital CleanUp Day et lors de la diffusion des écogestes.

En France, 100 % des ordinateurs et des écrans sont certifiés Energy Star.

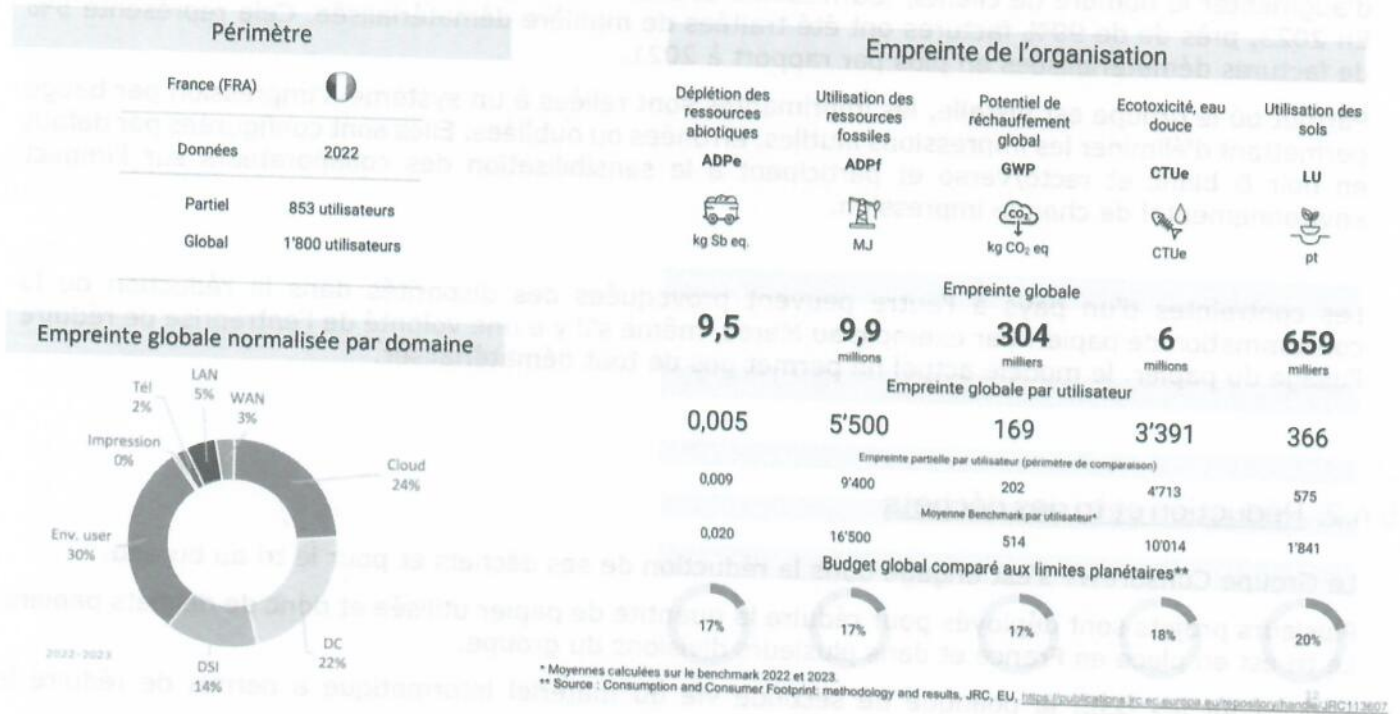


Pour amener les ordinateurs au terme de leur durée de vie optimale établie à 4 ans conformément à la politique de la DSI, les collaborateurs disposent d'un service de déclaration des incidents. Dans le cas d'un matériel réparable, la nécessité de faire intervenir le fournisseur pour réparation et/ou le changement du matériel est à l'appréciation du technicien. Le délai de réparation et donc l'impact sur la continuité de service est pris en compte. Si le cas se présente, le technicien peut, s'il a les pièces à disposition et les compétences, effectuer lui-même la réparation.

Lors du renouvellement du parc, les PC peuvent être donnés aux collaborateurs. Ainsi 133 PC ont été donnés aux collaborateurs en France en 2023.

Afin de mieux connaître ses impacts pour pouvoir les réduire, la DSI a décidé de mesurer son empreinte environnementale. Une analyse du cycle de vie et de la maturité des systèmes d'informations ont été initiées.

Il s'agit d'une analyse du cycle de vie simplifiée selon la norme ISO 14040/44. Avec une approche Cycle de vie : Fabrication / Distribution / Utilisation / Fin de vie et 16 indicateurs d'impacts répondants aux standards ISO et PEF : Épuisement des ressources abiotiques, Émissions de Gaz à effet de Serre, Utilisation et eutrophisation de l'eau...



### Accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation des systèmes d'information

Grâce à sa stratégie Numérique Responsable, le groupe entend mettre son savoir-faire au service de ses clients et de la transition du secteur numérique en s'appuyant sur son expertise interne pour reproduire les conditions internes du client, développer des solutions d'optimisation énergétique et de mesure d'empreinte carbone de demain et mettre son expertise au service de la transition du secteur numérique en contribuant à améliorer les outils développés par ses partenaires.

Consort R&D a développé une calculatrice pour l'analyse du cycle de vie d'une prestation réalisée chez le client.

Les collaborateurs sont formés à l'écoconception des services numériques avec un objectif de 75% des équipes métiers formées d'ici 2025.



### 5.4.1. Réduire la consommation de papier

Le Groupe Consort NT utilise du papier essentiellement pour de la bureautique et les outils de communication.

À l'achat, le groupe privilégie le papier porteur d'un écolabel. Ainsi, 100 % du papier proposé par le service Achats du Groupe était certifié.

Consort NT agit en faveur de la dématérialisation des échanges : En France, 53% des collaborateurs reçoivent leur bulletin de paie dans un coffre-fort numérique (Données 2022). Pour donner suite à un changement de logiciel au cours de l'année 2023, le pourcentage n'était pas disponible pour le reporting.

Le déploiement de la dématérialisation de nos factures se poursuit également. L'objectif est d'augmenter le nombre de clients, fournisseurs et sous-traitants reliés à la solution chaque année. En 2023, près de 99% factures ont été traitées de manière dématérialisée. Cela représente 5% de factures dématérialisées en plus par rapport à 2021.

Partout où le groupe est installé, les imprimantes sont reliées à un système d'impression par badge permettant d'éliminer les impressions inutiles, erronées ou oubliées. Elles sont configurées par défaut en noir & blanc et recto/verso et participent à la sensibilisation des collaborateurs sur l'impact environnemental de chaque impression.

Les contraintes d'un pays à l'autre peuvent provoquer des disparités dans la réduction de la consommation de papier. Par exemple au Maroc, même s'il y a une volonté de l'entreprise de réduire l'usage du papier, le modèle actuel ne permet pas de tout dématérialiser.

### 5.4.2. Réduction et tri des déchets

Le Groupe Consort NT s'est engagé dans la réduction de ses déchets et pour le tri au bureau.

Plusieurs projets sont déployés pour réduire la quantité de papier utilisée et donc de déchets papiers. Le tri est en place en France et dans plusieurs divisions du groupe.

Concernant les D3E, la politique de seconde vie du matériel informatique a permis de réduire le tonnage de D3E collectés en France.

	2022	2023
Tonnage DEEE France	1,3	1,05

Consort France a, de plus, mis en place un système de dons de PC pour les collaborateurs.

Les collaborateurs sont sensibilisés par des campagnes d'affichage et des animations notamment pendant la semaine du Développement durable.

En 2024, le groupe prévoit pour les sites en France une optimisation de ses affichages pour améliorer le tri effectif et de déployer des bornes de collecte pour le recyclage des capsules de café.

	2022	2023
Tonnage des déchets de bureau (tonnes)	3,11	0.444
Tonnage papier recyclé (tonnes)	2,1	1,42
Tonnage de déchets banals (tonnes)	Non mesuré	8,68



Pour le Maroc et les sites en région en France, les déchets sont triés et collectés par la ville. Il n'y a pas de données disponibles.

### 5.4.3. Eau, écosystèmes marins et biodiversité

Les impacts potentiels des activités sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d'action du groupe concernant les émissions, les consommations d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes.

#### **Consommation d'eau**

Dans les bureaux, la consommation d'eau du Groupe Consort NT est celle du secteur tertiaire. Des communications sur les écogestes sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin d'optimiser leur consommation d'eau. En France, il n'y a pas de données pour le reporting, la consommation d'eau est inclus dans les charges liées aux bâtiments.

Pour le Maroc, en 2023, 590,3 m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés (1<sup>ère</sup> année de calcul).

À partir de 2024, une estimation des consommations d'eau sera réalisée pour la France.

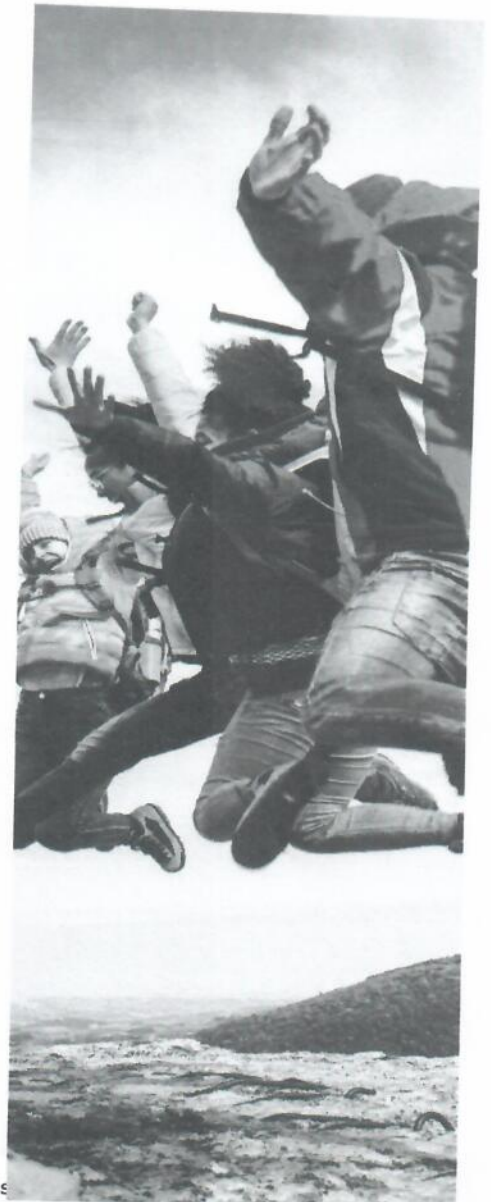
### 5.4.4. Biodiversité

Le Groupe Consort NT porte une attention particulière à l'impact environnemental des fournitures et équipements de bureaux. Le but est de limiter leur impact sur la biodiversité dans le cadre de la démarche d'achats responsables du Groupe.

En France par exemple :

- Les achats de mobilier sont réalisés auprès de fournisseurs avec une certification FSC, PEFC ou NF environnement ;
- Les achats de papier exigent la certification FSC, PEFC, Écolabel européen, NF Environnement.

En 2023, une clause environnementale a été rajoutée pour les achats d'équipements réalisés par le Facility management.



# LA POLITIQUE SOCIÉTALE



## 6. Éthiques et respect des droits de l'Homme

La démarche du Groupe Consort NT, fondée sur des principes d'intégrité et de transparence, s'articule autour des priorités suivantes :

- L'éthique des affaires et la conformité,
- La sécurité des systèmes d'information,
- Les achats responsables,
- La solidarité

Au travers de ces axes d'action, le groupe s'engage et entend contribuer à l'atteinte de l'ODD 17.

Le Groupe Consort NT a construit son développement sur la base des principes fondamentaux d'intégrité et de transparence. Les dirigeants et salariés du groupe les mettent en œuvre pour établir durablement des rapports de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, clients publics ou privés, fournisseurs, concurrents et tout autre partenaire.

En ce sens, le groupe respecte :

- Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- Les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail,
- Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les engagements du groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales sont formalisés dans :

- Le code déontologie
- La charte des achats responsables

La Direction Qualité a la charge de la conformité et travaille en étroite collaboration avec le service juridique du Groupe.

## 7. Déontologie

### Procédure d'alerte

La procédure d'alerte peut être utilisée pour signaler des situations ou des risques graves relatifs aux exigences légales ou réglementaires, aux principes d'éthique, ainsi qu'aux politiques internes, notamment dans les domaines suivants : la corruption et le trafic d'influence, la fraude, les délits d'initié, les manquements au droit de la concurrence ou encore les atteintes au devoir de vigilance (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement).

Un collaborateur peut porter son signalement à la connaissance de son supérieur hiérarchique, du supérieur de son supérieur. Il peut choisir, à sa discrétion, comme alternative à ces voies de communication habituelles, de signaler certaines situations par le biais du dispositif d'alerte du Groupe Consort NT (contact pour l'alerte : [boris.huquet@consort-group.com](mailto:boris.huquet@consort-group.com) )



## 8. Éthique des affaires et conformité

### 8.1.1. Prévention et lutte contre la corruption

Le Groupe Consort NT met en place des moyens nécessaires à la lutte contre la corruption, plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs.

Dans le cadre du programme de conformité, le travail d'amélioration continue des règles existantes au niveau du groupe et de précision des directives et procédures est réalisé en veillant à assurer : la prise en compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques, l'application permanente de ces procédures au sein du Groupe et leur contrôle.

Afin de se conformer plus encore à la législation et de répondre à un des principes du pacte des Nations Unies, les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction et communication d'un Code de Conduite,
- Formation, sensibilisation et évaluation de la connaissance des règles en matière de lutte contre la corruption des cadres et collaborateurs exposés,
- Mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tiers, notamment fournisseurs. Dans ce cadre, le Groupe Consort NT met en œuvre sa Procédure Achats et la charte fournisseur, afin de couvrir l'ensemble des réglementations et plus particulièrement la Loi Sapin 2 et celle sur le devoir de vigilance.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte auprès de la Direction Éthique du Groupe Consort NT et nomination d'un Compliance Officer. (Boite email spécifique : [compliance.officer@consort-group.com](mailto:compliance.officer@consort-group.com)).

En application de la législation en vigueur, le Groupe Consort NT élabore une cartographie afin d'identifier et de hiérarchiser les risques en matière de corruption suivant les spécificités du Groupe (activités, secteurs géographiques, etc.).

Les différentes directions doivent évaluer leurs risques de corruption en s'appuyant sur différents scénarios de corruption définis par la Direction Qualité. La cartographie des risques est présentée et validée par la Direction générale.

Le serious game ANTICO est déployé auprès de tous les collaborateurs dits exposés.

Tableau Évolution du % de salariés du groupe ayant terminé le Serious Game Antico

	2021	2022	2023
Taux de participation Serious Game Antico	73,90%	70,87%	75,45%
Nombre d'alertes remontées	0	0	0

L'application de la politique éthique du groupe, en termes de valeurs et de pratiques, est portée par un code de déontologie décliné pour chacun des métiers du groupe. Chaque code énonce les bonnes pratiques, que Consort NT et ses filiales considèrent comme devant régir l'exercice de la fonction considérée. Cette démarche favorise les pratiques qui garantissent aux candidats, clients, salariés, partenaires, la préservation de leurs droits fondamentaux, gage de confiance entre les différents acteurs intervenant dans chacun des processus du groupe.

Les engagements respectifs de chacun des acteurs sont articulés autour de quatre axes majeurs :

- Conformité à la réglementation en vigueur,
- Transparence des informations échangées,



- o Respect de chacun des acteurs l'un vis-à-vis de l'autre et considération des obligations respectives,
- o Confidentialité sur les informations partagées.

## 9. Protection des données et cybersécurité

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD », est entré en application le 25 mai 2018. Le groupe a déployé un programme destiné à assurer sa conformité à ce règlement et aux législations locales spécifiques.

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur de la Qualité, membre du Comité de Direction du groupe, qui coordonne le dispositif de protection des données à caractère personnel dont le traitement est assuré par les sociétés de Consort NT (tant pour leur propre compte que pour celui de leurs clients).

Ce programme s'appuie d'une part sur une organisation et une gouvernance Adhoc, et d'autre part sur une politique globale de protection des données à caractère personnel.

Le Groupe Consort NT implique ses collaborateurs via des campagnes de communication. Des serious game de sensibilisation ont été déployés à l'ensemble des salariés puis mis en place pour les nouveaux arrivants dans le cadre du parcours d'intégration. Cette intégration dans le parcours du nouvel arrivant a permis d'augmenter la qualité du suivi et faciliter l'adoption des bonnes pratiques.

Les sujets abordés sont RGPD, Anticorruption, Cybersécurité.

	2021	2022	2023
RGPD	70,5%	76,65%	83,09%
ANTICO	73,90%	70,87%	75,45%
CYBER & MOI	71,50%	79,46%	85,91%

La sécurité des informations et la cybersécurité sont des enjeux stratégiques centraux. Le groupe a intégré à ses processus un système de Management de la Sécurité de l'Information certifié ISO 27 001. La satisfaction client et la maîtrise des risques sont primordiales.

Le groupe a donc initié une démarche de certification ISO 27 001 pour faire face à :

- L'évolution des métiers de l'IT et rester compétitif,
- Le développement à l'international des activités,
- La criticité croissante des informations.

La première étape de cette démarche a été le recrutement d'un Responsable de la sécurité des systèmes d'information. Sous l'impulsion de la Direction, une gouvernance SSI s'est mise en place sous la forme d'un comité, qui rassemble le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable de la sécurité des systèmes d'information et le Directeur Qualité.

Le Groupe Consort NT a intégré les exigences de l'ISO 27 001 à son système de management intégré et de fait à tous les processus de l'entreprise. La norme ISO 27 001 prescrit les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'informations et porte sur le fonctionnement du système de gestion.



En accès interne, des informations concernant la sécurité des systèmes d'information ont été créés.

## 10. Relations fournisseurs

La politique d'achats responsables vise à aligner sa chaîne d'approvisionnement avec les enjeux du Groupe. La politique achats prend en compte la gestion des risques associés en intégrant des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Le service Achats pilote la maîtrise du risque de ses fournisseurs à travers 5 items :

- Solidité financière,
- Éthique et conformité,
- RSE,
- Sécurité des systèmes d'information,
- Qualité.

L'évaluation des risques est intégrée dès la phase de consultation lors des appels d'offres (soumissionnaires). 10% des fournisseurs sont évalués chaque année.

Lorsque le risque résiduel se situe au-delà des attentes du groupe, des actions de traitement du risque sont entreprises dans le but de faire progresser le niveau de maturité du fournisseur.

En l'absence d'amélioration notable de sa maturité, Consort NT et ses filiales peuvent mener des actions allant jusqu'au déréférencement du fournisseur. Les fournisseurs qui interviennent dans le cadre de prestations ayant un impact potentiel sur des questions telles que la sûreté nucléaire, font également l'objet d'un suivi particulier, d'audits systématiques voire de plans de surveillance. Un niveau d'exigence particulier, est imposé aux fournisseurs concernés.

Progressivement, le groupe intègre également les enjeux de décarbonation dans sa chaîne d'approvisionnement notamment sur la partie DSI.

Depuis 2023, le groupe prend en compte des critères environnementaux dans lors des consultations et appels d'offres jusqu'à 30% de la note, notamment sur le volet Green IT. Il s'agit d'accroître la part des fournisseurs qui mettent en œuvre une stratégie bas carbone pour réduire l'impact carbone des activités indirectes du groupe.

En 2023, Consort Group a démarré la refonte de sa Charte Achats responsables. L'objectif est de refléter plus fidèlement les engagements du Groupe et les attentes envers les fournisseurs.

## 11. S'engager au service de la souveraineté numérique

Les technologies numériques irriguent désormais l'ensemble de la société et des activités productives.

Le poids croissant de géants du numérique dans le tissu économique et politique perturbe la capacité d'exercice de la souveraineté des États ainsi que les conditions de son maintien. Tandis que le marché international voit s'affronter, parfois brutalement, les acteurs du numérique, les organisations doivent prendre des décisions concrètes : technologiques, organisationnelles et financières.

En tant qu'acteur européen de services numériques, Consort NT et ses filiales ont un rôle majeur d'entraînement et d'exemplarité à jouer. Au près de nos clients et de notre écosystème, nous nous efforçons de :

- Partager un cadre commun de réflexion autour des concepts de souveraineté numérique,
- Éclairer les risques inhérents à une dépendance numérique,
- Proposer des plans d'actions incorporant des bonnes pratiques et outils pour se rapprocher du caractère souverain et accompagner leur bonne utilisation (cloud, software, externalisation de compétences, etc.) et nous adapter à un contexte hautement souverain, notamment du point de vue réglementaire (sécurité nationale),
- Assumer notre rôle en tant qu'acteur de la transformation numérique européenne.



## 12. Engagement solidaire dans la société

La loi de programmation militaire du 1<sup>er</sup> août 2023 a ajouté à la liste des informations devant figurer dans la DPEF les actions de la société « visant à promouvoir le lien Nation- armée et à soutenir l'engagement dans les réserves » (C. com. art. L 225-102-1, III-al. 2 modifié ; Loi 2023-703 du 1-8-2023 art. 29, IV, JO du 2-8). Cette nouvelle information a pour objectif de valoriser les actions des sociétés qui promeuvent le lien Nation-armée et facilitent l'engagement des réservistes.

Consort en France s'engage à soutenir les réservistes souhaitant dédier du temps à la société au travers de missions confiées par l'armée. Le groupe aide les associations d'intérêt général soutenant des causes ayant un impact social ou environnemental.

Plusieurs actions fortes ont été réalisées en 2023 :

- Collecte alimentaire au Maroc qui a permis d'offrir plus de 300 repas à des familles qui en avaient besoin,
- Collecte de jouets pour les enfants de l'hôpital Necker,
- Soutien à l'association Princesse Margot pour financer la recherche contre les cancers pédiatriques.

**INFORMATIONS RELATIVES**

**AUX**

**AUTRES REGLEMENTS EUROPEENS**



### 13. Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020)

Le règlement Taxonomie (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) est une des mesures clés du plan d'actions de l'Union européenne inscrite dans son pacte vert pour l'Europe dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

Celui-ci consiste en un ensemble d'initiatives grâce à :

- La réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables ;
- La gestion des risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
- La promotion de la transparence et d'une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

La Taxonomie verte, précisée par des actes délégués publiés le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'Union européenne, établit un système de classification unique, transparent, selon un langage commun, des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental pour les distinguer des autres activités économiques.

Ce système de classification identifie les activités réalisées pour le compte des clients, les activités d'investissement et celles liées à l'exploitation courante.

Il les traduit par trois indicateurs :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (dites capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (dites opex).

Ces indicateurs seront exprimés en pourcentage d'alignement avec la Taxonomie. Une activité alignée sera une activité durable et pourra contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au titre des données de l'exercice 2023, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont considérés.

La classification des activités, quel que soit l'indicateur se base sur une démarche en plusieurs étapes :

1. Identification des activités éligibles à la Taxonomie au regard d'un ou plusieurs objectifs environnementaux. Les activités sont listées dans les actes délégués du règlement européen.
2. Qualification de la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental en fonction du respect des critères techniques
3. Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
4. Vérification du respect des droits au travail et droits de l'homme.

Les activités sont alors considérées comme alignées (c'est-à-dire durable).



Le groupe s'est appuyé sur le Numeum, syndicat professionnel des Entreprises de Services Numériques et de conseils externes pour disposer d'une compréhension harmonisée du règlement européen et ses actes délégués en particulier en matière des activités éligibles au titre de l'indicateur chiffre d'affaires.

. [Note de position sur la taxonomie verte - Première partie | Numeum](#)

La principale difficulté rencontrée par Consort France réside dans l'application des activités définies dans la Taxonomie et dans leurs correspondances avec son modèle d'affaires.

Comme la plupart des ESN, le groupe ne développe pas des activités ayant un impact important sur la dégradation du climat. Les activités identifiées dans la Taxonomie sont marginales et essentiellement définies dans l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Le déploiement de l'analyse d'alignement est progressif ce qui n'a pas permis à ce stade d'analyser l'ensemble des projets éligibles. Les projets non analysés sont considérés comme non alignés.

Le groupe n'est pas en mesure d'assurer qu'il a une compréhension complète de la classification du règlement Taxonomie et des critères d'alignement, ni que la classification qu'il a adoptée est en harmonie avec celle des autres ESN.

## Indicateur de chiffre d'affaires

En termes de chiffre d'affaires, le modèle d'affaires de Consort NT en France trouve partiellement sa correspondance dans les activités suivantes définies par la Taxonomie :

1. " Traitement de données, hébergement et activités connexes" ;
  2. "Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre "
  3. "Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données"
- Traitement de données, hébergement et activités connexes

Cela concerne les activités d'hébergement réalisées pour le compte des clients sur des infrastructures propres du groupe. Sont exclues, à ce stade, toutes activités d'hébergement réalisées sur des infrastructures tierces telles que celles d'opérateurs de data centers ou de fournisseurs de Cloud, toute prestation d'infrastructure management réalisée en dehors de celle du groupe, toute prestation de conseil ou tout projet de transformation et d'évolution vers le Cloud.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité du groupe pour cette activité serait très négligeable.

- Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cela concerne les activités de Conseil et intégration. C'est-à-dire tous les projets réalisés pour le compte des clients qui pourraient avoir un impact favorable, directement ou indirectement, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, ce seront des projets concernant des solutions permettant de déterminer et de mesurer les émissions de gaz à effets de serre, la mise en œuvre de systèmes de compensation, l'intégration de solutions permettant aux clients de réduire leurs consommations de matières premières ou de composants ont un effet direct sur le climat. Des projets visant à améliorer l'empreinte environnementale des clients pourraient avoir aussi un effet favorable indirect sur le climat.

Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité de Consort France pour cette activité n'a pas pu être mesurée.



- Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données :

Les projets éligibles au titre de cet objectif relatif à l'économie circulaire peuvent concerner une optimisation du parc d'équipements qui permet de réduire les déchets de matière première utilisée.

Du fait du modèle d'affaire du groupe, seule une très faible part de son chiffre d'affaires est éligible au titre de la Taxonomie.

### **Indicateur CAPEX**

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles liées aux activités potentiellement durables, celles faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable et celles individuellement éligibles liées à des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les dépenses d'investissements (capex) ont été, quant à elles, circonscrites à l'immobilier ainsi qu'à la flotte de véhicules. Des enquêtes sous forme de questionnaires sont en cours de déploiement auprès des fournisseurs de flottes de véhicules et d'immobilier afin d'établir leur niveau d'alignement.

DE PERFORMANCE

### **Indicateur OPEX**

Il s'agit des dépenses d'exploitation. Il s'agit des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que celles liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte.

Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le modèle d'affaires du groupe s'appuie essentiellement sur des ressources humaines. Il comprend aussi des dépenses essentielles de sous-traitance, de frais de déplacement, de services de communication qui n'entrent pas dans le champ d'application défini dans la Taxonomie.

L'analyse de l'alignement est attendue pour l'année prochaine. Il n'y aura pas d'informations publiées dans ce rapport.

# **INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS** **DE PERFORMANCE**



## 14. Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE

### Engagement/initiative

Engager dans la lutte contre le réchauffement climatique

- Réduire la consommation énergétique liée aux centres de services
- Réduire l'empreinte environnementale des activités

Indicateurs	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2030
Émissions de CO2 eq des scopes 1&2 du numérique	883	Non réalisé	-5%	-10%
Émissions de CO2eq des 3 scopes	2972	Non réalisé		-50% pour le scope 3

Intégrer l'économie circulaire pour prolonger la durée de vie des équipements, optimiser le recyclage et limiter l'impact sur l'environnement

- Collecte et réparation des équipements
- Mener des campagnes de sensibilisation autour des éco-gestes

Tonnage de collecte des équipements	1,05		- 10%	-25%
Taux de participation aux campagnes de sensibilisation	37%		70%	80%

### Égalité des chances

- Mixité femmes-hommes dans tous les métiers

% de femmes dans les métiers	19,28%		25%	30%
------------------------------	--------	--	-----	-----

### Attirer les nouveaux talents

- Favoriser l'emploi des jeunes
- Insérer les personnes en situation de handicap (levier d'inclusion)

Part de moins de 25 ans	4,3%		7%	10%
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap	2,48%		2,3%	3,3%

### Achats responsables

- Favoriser les entreprises du secteur protégé et adapté

% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté	20.7%		30%	40%
--	-------	--	-----	-----

# **ANNEXES**



## 15. Annexes

Principes	ODD	Correspondance dans la DPEF	Pages
<b>Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.</b>	ODD1	Accompagner le développement des talents	
	ODD8		
	ODD10		
	ODD18		
<b>Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.</b>	ODD1		
	ODD8		
	ODD10		
<b>Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.</b>	ODD1	Dialogue social	
	ODD5		
	ODD8		
<b>Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</b>		Santé et sécurité au travail	À partir de la Page 30
	ODD1		
	ODD5		
	ODD8		
<b>Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.</b>	ODD10		
	ODD8		
	ODD10		
<b>Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</b>	ODD5	Diversité et inclusion	
	ODD8		
	ODD10		
	ODD7		
<b>Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.</b>	ODD11	§ Environnement	À partir de la Page 41
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15		
<b>Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.</b>	ODD12	§ Environnement	
	ODD13		
	ODD14		
	ODD15		
<b>Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</b>	ODD7	§ Environnement	
	ODD9		
	ODD12		
	ODD13		

	ODD14		
	ODD15		
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	ODD3	§ Éthique	Page 53
	ODD10		
	ODD18		

<b>Filiales</b>	<b>Siège</b>
Consort France	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr -75017 Paris
Consort Maroc	Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).
Consort R&D	Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris
Consort Italia	Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie)



15.2 Reporting détaillé de tous les indicateurs

Gouvernance	Données 2022	Données 2023	Périmètre
Notation ECOVADIS globale sur 100	65	64	Consort NT
Certification ISO 9 001 et 14 001	77%	77%	Consort NT
Certification ISO 20 000	100%	100%	Consort NT
Certification ISO 27000 (centre de services)	100%	100%	Consort NT

Environnement

Indicateurs	Données 2022	2023	Périmètre
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 1	883 t eq CO <sub>2</sub>	Non mesuré	France
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 2	0	0	
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 3	2972 t eq CO <sub>2</sub>	65,17 t eq CO <sub>2</sub>	Maroc
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 1	Non mesuré	2765,62 t eq CO <sub>2</sub>	
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 2	Non mesuré	3,11	
Emissions CO <sub>2</sub> Scope 3	Non mesuré	1050 kg	
Poids des déchets 7 flux (tonnes)	2,268	Non mesuré en 2023 (changement de logiciel)	
Poids de DEEE recyclés	1392 kg	227,72*	
Taux CO <sub>2</sub> moyen des commandes	118	1.4244	France
Taux CO <sub>2</sub> de la flotte sur route (t eq CO <sub>2</sub> )	107	Non mesuré (changement de logiciel)	
Quantité de totale de papier recyclé (tonne)	2.101	99%	
Taux d'adhérents à Digiposte	53,5%	5032	
Taux de factures digitalisées	99%		
Documents signés par DocuSign	4581		

Nombre de pages équivalent imprimées par jour par salarié	A4 1,22	<b>1.20</b>	
Durée de vie des ordinateurs et tablettes	PC : 4,5 ans Tablette : 3 ans	<b>3.5 ans</b> <b>2.5 ans</b>	
Durée de vie des moniteurs et autres écrans	7 ans	<b>7 ans</b>	
Durée de vie des smartphones	3 ans	<b>3 ans</b>	
Durée de vie des équipements réseau	ADSL 3 ans Fibre 3 ans Borne WIFI 3 ans Fibre 2 ans Firewall 4 ans Routeur 1 ans Switch 3 ans	<b>4 ans</b> <b>3.5 ans</b> <b>2.5 ans</b> <b>1.5 ans</b> <b>3 ans</b>	
Durée de vie des équipements de stockage	7 ans	<b>6.5 ans</b>	
Durée de vie des imprimantes	6 ans	<b>5 ans</b>	France
Licences E3 affectées	574	<b>531</b>	
Nombre d'emails envoyés/an	648 499	<b>662 122</b>	
Nombre d'emails reçus/ans	3 549 490	<b>4 070 751</b>	
Émissions CO2 Microsoft	Non réalisé	<b>0.742 t eq CO2</b>	
Don de PC réalisés	Non réalisé	<b>133</b>	
Certification en matière d'environnement	ISO 14001	<b>ISO 14001</b>	
% de papier FSC	100%	<b>100%</b>	
Consommation d'électricité	351 618 kwh	<b>257 258 kwh</b>	
Taux de fournisseurs évalués sur leur responsabilité environnementale	25%	<b>10%</b>	
Chartes ou labels		<b>Charte Numérique responsable</b>	Consort NT
Consommation d'eau	Non réalisé	<b>590,3 m3</b>	Maroc
Consommation d'électricité	Non réalisé	<b>90330,2 kwh</b>	
Consommation d'électricité	Non réalisé	<b>347 588 kwh</b>	Consort NT
Heures cumulées Audio/video	126 273	<b>137 876</b>	Consort NT
Messages Teams/collaborateurs	1325,91**	<b>2 710 757</b>	Consort NT
Engagements environnementaux en faveur du développement durable	8	<b>5</b>	Consort NT
Note Ecovadis sur 100	80	<b>80</b>	Consort NT

\*Intégration de boîtier pour mesurer les émissions CO2 des véhicules (4T 2022). En 2023, le taux de CO2 du parc automobile prend en compte l'intégralité du parc de véhicule.  
 \*\*Intégration de la mesure fin 2022.

**Social**



	2022	2023	Périmètre
Effectif total		<b>1802</b>	<b>Consort NT</b>
Taux de féminisation des effectifs		<b>21,5%</b>	
Part des salariés en situation de Handicap		<b>2,33%</b>	
Taux de recrutement		<b>33%</b>	
Part des plus de 50 ans		<b>13,5%</b>	
Part des moins de 25 ans		<b>7%</b>	
Ecovadis		<b>60/100</b>	
Effectif total	1670	<b>1587</b>	<b>Consort France</b>
Taux de féminisation des effectifs	20%	<b>19.2%</b>	
Part des plus de 50 ans	14,5%	<b>14%</b>	
Part de moins de 25 ans	4,3%	<b>7%</b>	
Taux de recrutement	28%	<b>35.5%</b>	
Turn Over	32,4%	<b>35,1%</b>	
Évolution du fixe moyen brut			
Collaborateurs	3 080 €	3148€	
Staff	4 501€	4743€	
Absentéisme	4,39%	3,49%	
Accidents du travail (nombre d'accidents avec AT)	16	14	
Taux de fréquence des AT	3,05	4,87	
Taux de gravité des AT	0,393	0,176	
Nombre d'accords dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire	3	3	
Index égalité H/F	93	93	
<i>L'index est calculé sur la base des rémunérations versées n-1</i>			
Nombre total d'heures de formation	3399	13912	
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	Non renseigné	3,32%	
Insertion des personnes en situation de handicap	2,48%	2,2%	
Nombre d'heures de formation liées à l'évolution ou maintien dans l'emploi	670	838	
Effectif total	176	209	<b>Maroc</b>
Répartition Hommes/Femmes	53% Hommes	57% Hommes	
	47% Femmes	43% Femmes	

Rémunération fixe moyenne annuelle brute	Staff : 12 658€	
	Collaborateur :	
	7 612€	
Part des salariés en situation de Handicap	3,4%	3,51%
Part de plus de 50 ans	2%	2%
Part de moins de 25 ans	5%	5%

**Sociétal**

	2022	2023	Périmètre
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	8	6	France
Impact de la société en matière d'emploi et de développement local	Handicap International pour inclusion au Maroc	Partenariat Lyon	INSA Maroc France
Impact de l'activité sur les populations locales	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75)  Aide alimentaire à Rabat	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75)  Aide alimentaire à Rabat  Journée Sport et handicap	France Groupe Maroc
Actions de partenariat ou mécénat	Handicap International pour inclusion au Maroc	Association Princesse Margot	Groupe
% de prestataires issus du secteur protégé ou adapté	20.7%	24.4%	France

**Loyauté des pratiques**

	2022	2023	Périmètre
Actions engagées pour prévenir la corruption	70,87%	75,45%	Consort NT
Ecovadis sur 100	70	70	



### 15.3.1. Origine des données publiées

#### **Indicateurs sociaux**

Les indicateurs sociaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur les comptes du groupe au 31 décembre 2023.

Les données suivantes sont extraites du bilan social en France et logiciels de paie des entreprises du groupe en France et au Maroc.

- Effectifs ;
- Embauches et départs ;
- Contrats d'alternance ;
- Masse salariale ;
- Rémunération ;
- Turnover ;
- Organisation du temps de travail ;
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt;
- Taux de gravité des accidents du travail.

D'autres données de la formation sont issues du reporting du service qui en a la charge. Le nombre total d'heures de formation et de collaborateurs formés inclut les formations des apprentis et collaborateurs en contrat de professionnalisation

Le turnover est calculé selon la définition suivante :  $\text{Départs} / ((\text{Effectif N-1} + \text{Effectif N}) / 2)$ .

#### **Indicateurs environnementaux**

Les indicateurs environnementaux de performance reportés pour la France et le Maroc portent sur l'ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023.

Les données liées aux consommables et à l'énergie sont fonction des factures et relevés des fournisseurs et prestataires.

En France, les consommations d'énergie des parties communes sont estimées à 10 % des consommations des surfaces occupées lorsque la donnée n'est pas disponible (sites de Nantes et Castres).

La quantité totale de D3E enlevés par un prestataire externe pour l'année 2023 exclut le Maroc.

À noter : la baisse des D3E en 2023 est due à un retour à un mode nominale du flux d'entrée/sortie du matériel informatique, suite un renouvellement du parc opéré en 2022 en France.

### **Indicateurs sociétaux**

Les indicateurs sociétaux de performance reportés pour la France et Maroc portent sur l'ensemble des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023.

Nous ne sommes pas concernés par les engagements sociétaux suivants :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la lutte contre la précarité alimentaire
- le respect du bien-être animal
- l'alimentation responsable, équitable et durable

### **Comparabilité**

Le périmètre RSE a été élargi entre 2022 et 2023. Cette évolution ne permet pas de comparer les indicateurs d'une année à l'autre.

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

La déclaration consolidée de performance extra financière est obligatoire pour Consort NT. Pour l'année 2023, elle est vérifiée par BM&A. Ce rapport a été rédigée selon les dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.





## I CONSORT NT

Immeuble Cap Etoile  
58 boulevard Gouvion Saint Cyr  
75017 Paris

### RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE,**  
**DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT,**  
**SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») de votre société (ci-après « entité »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

---

**1. CONCLUSION**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

**2. COMMENTAIRES**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le périmètre de certains indicateurs sociaux et environnementaux est limité aux entités en France faute d'information disponible pour l'entité au Maroc ;
- Les informations relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> ne sont pas disponibles en 2023 pour le périmètre France.

---

**3. PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.



#### 4. LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

---

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

#### 5. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

---

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

#### 6. RESPONSABILITE DE L'EXPERT-COMPTABLE DESIGNE OTI

---

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## 7. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET REFERENTIEL NORMATIF APPLICABLE

---

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, aux normes professionnelles de l'expert-comptable applicables en France, aux textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels de l'expertise comptable que nous sommes tenus de respecter et au programme de vérification élaboré par BM&A.

## 8. INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

---

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce, le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques, des normes professionnelles et de la norme ISO 17029.

## 9. MOYENS ET RESSOURCES

---

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mai et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## 10. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

---

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;



- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et/ou mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et/ou dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 74 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon les normes professionnelles de l'Ordre des experts-comptables ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 6 juin 2024

BM&A  


Marie-Cécile Moinier  
 Membre de l'Ordre des experts-comptables

<sup>1</sup> Consort NT, Consort France

## ANNEXE 1

Informations quantitatives	Informations qualitatives
<p><u>Principaux Indicateurs (ICP) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Social (périmètre France) : taux de recrutement, Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation, Féminisation des effectifs, Taux de fréquence des accidents du travail, Taux de gravité des accidents du travail.</li> <li>- Sociétal (périmètre Groupe) : Pourcentage des collaborateurs ayant suivi le Serious Game RGPD, Pourcentage des collaborateurs formés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence par le Serious Game.</li> <li>- Evaluation Ecovadis (Consort NT) : score global.</li> </ul> <p><u>Autres indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (périmètre France) : Taux de CO2 de la flotte sur route (t eq CO2), Quantité totale de papier recyclé (tonne), Consommation énergie.</li> <li>- Social (première Consort France) : Taux de recrutement, Accidents de travail (nombre d'accidents avec AT), index égalité H/F.</li> <li>- Sociétal (périmètre France) : % de prestataires issus du secteur protégé ou adapté.</li> <li>- Evaluation Ecovadis (Consort NT) : score environnement.</li> <li>- Evaluation Ecovadis (Consort NT) : score éthique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte Handicap</li> <li>- Certificat ISO 9001</li> <li>- Certificat ISO 14001</li> <li>- Certificat ISO 20000-1</li> <li>- Certificat ISO 27001</li> </ul>



---

# BMA

11 rue de Laborde • 75008 Paris  
+33(0)1 40 08 99 50 • [www.bma-groupe.com](http://www.bma-groupe.com)

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €  
RCS Paris 348 461 443

---





## CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 euros  
Siège social : Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris  
389 488 016 RCS Paris  
(la « Société »)

\*\*\*\*\*

### DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

#### Pour les personnes physiques :

Je soussigné(e) : **NOM** .....

**Prénoms** .....

**Adresse**.....

.....

**Adresse électronique**.....

#### Pour les personnes morales :

La soussignée : **DENOMINATION SOCIALE** .....

**Dont le siège social est situé** .....

**Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de** .....

**sous le numéro**.....

**Représentée par (représentant légal)**.....

**En sa qualité de**.....

**Adresse électronique**.....

**Actionnaire titulaire de ..... titres de la société CONSORT NT**

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'assemblée générale ordinaire annuelle du **27 juin 2024**, mentionnés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à ....., le.....

Signature

**NOTA :** Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les actionnaires au porteur doivent joindre à leur demande d'envoi de documents et renseignements une attestation d'inscription de leurs titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité, justifiant de leur qualité d'actionnaire à la date de leur demande.

